

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023

**Délibération n°2023.09.113 B**

**Contrat de ville : attribution d'une subvention à l'association  
QUINTETRIS**

**LE SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 16h30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Secrétaire de Séance**: François ELIE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **6**

**Membres présents** :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Ont donné pouvoir** :

Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU à Michel BUISSON, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s)**:

Michel ANDRIEUX, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Philippe VERGNAUD,

**Reçue en préfecture  
le : 18/09/2023**

**Affichée ou notifiée  
le : 19/09/2023**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.09.113 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**CONTRAT DE VILLE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
QUINTETRIS**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
									X							X

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD Réduction des inégalités : Le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.  
 ODD Partenariats pour la réalisation d'objectifs : Favoriser les projets de collaboration entre acteurs de proximité des différents quartiers de la politique de ville et avec les institutions.

- Vu les orientations du contrat de ville de GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;
- Vu les orientations de l'appel à projets 2023 ;
- Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion territoriale de l'agglomération.

Le contrat de ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'Etat, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le rectorat, les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle Emploi...).

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et nombre d'habitants), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville. Il s'agit de Basseau –Grande Garenne, Bel Air-Grand Font, Ma Campagne à Angoulême, le Champ de Manœuvres à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Le contrat de ville allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

Le contrat de ville, à travers la programmation annuelle d'actions sur les 5 quartiers prioritaires, comprend plusieurs dispositifs pour les loisirs d'été des enfants et les familles : animations, sorties, séjours... Pour accompagner cette programmation, GrandAngoulême a été sollicité par l'association Quintetris pour la mise en place de 4 concerts sur chacun des quartiers prioritaires.

L'association a pour objectif la transmission de la musique classique auprès de publics isolés ou loin de ce type de musique afin de la partager. De fait, le quintet se produit dans tous les lieux (hôpital, crèche, centre social...) et en extérieur. Son répertoire s'étend des grandes œuvres classiques à des arrangements, de l'opéra à la musique de films.

Le quintet est composé de musiciens issus du conservatoire national de Lyon (dont un natif d'Angoulême) pratiquant 5 instruments à vent (basson, flûte, hautbois, clarinette, corps d'harmonie).

L'intervention débute avec un colin-maillard de musique de films en introduction du concert et se termine avec la découverte des instruments et un échange avec les publics.

4 concerts seront proposés en matinée aux centres sociaux de Bel Air Grand Font, Basseau-Grande Garenne, Ma Campagne, le Champ de Manœuvres au début du mois d'août.

Le coût total de l'animation musicale s'élève à 4 700 €. L'association sollicite auprès de GrandAngoulême une subvention de 1 000 €.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, les élus qui pourraient être intéressés, y compris à titre personnel ou familial, par le versement de ces subventions. Ainsi Anne-Laure Willaumez-Guillemeteau ne prendra pas part au débat et au vote de cette délibération.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 1000 € à l'association Quintetris pour 5 concerts dans les quartiers prioritaires du contrat de ville.

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à cette délibération.

<b>Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Ne participe(nt) pas au débat et au vote : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---